

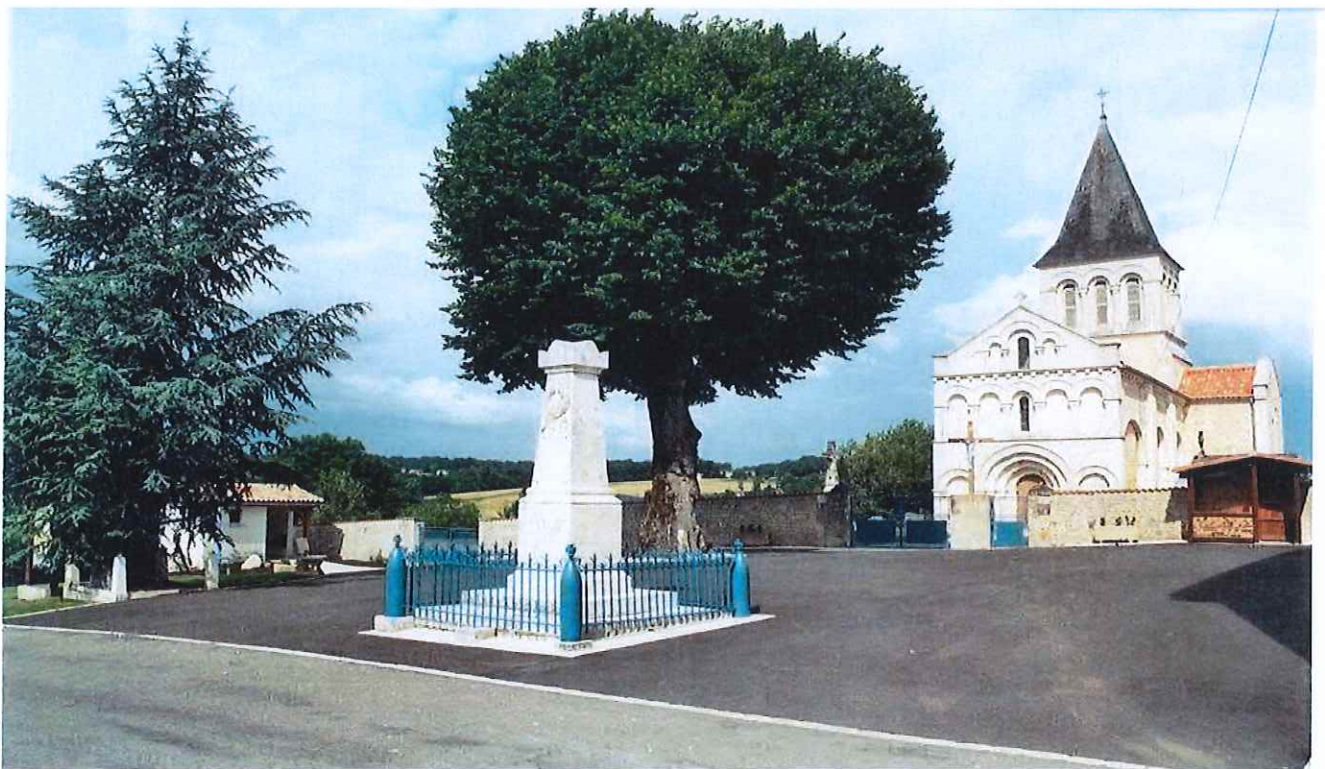
*Année 2016*

**N° 12**

Date de  
parution :  
02/12/2016



# *CURAC* *INFOS*



## **Sommaire :**

- Mot du Maire
- Téléthon 2015 à Curac
- Repas des aînés
- Electrification cloche église
- Massage cardiaque
- Alerte ambroisie
- Infos diverses
- En bref...
- SIAH
- Amicale des chasseurs de Curac
- Etat-civil 2015 et coordonnées.





## *Le mot du Maire*

Chers administrés,

Avec l'année bien remplie qui s'achève, il est temps de faire le point sur notre vie communale.

Toujours marquée, par de nombreuses réformes, la fusion de notre Communauté de Communes Tude et Dronne avec celle d'Horte et Lavalette, imposée par M. le Préfet au 1<sup>er</sup> janvier 2017, nous laisse plusieurs interrogations, sur les finances et compétences à venir.

De plus, le sujet « *communes nouvelles* » a fait l'objet de nombreuses réunions de réflexions et d'échanges, avec les Maires du canton de Chalais. Etudes, débats, discussions.

Pour notre part et en conclusion, nous n'adhérerons pas à cette fusion éventuelle de « *communes nouvelles* ». Certes, Curac est petit, et fusionner avec d'autres pourrait être favorable pour certains points, mais au niveau fiscalité, nous ferons un « *bond* » très important sur nos impôts locaux communaux, même si cette augmentation était lissée sur 12 ans.

Nous restons prudents sur nos orientations et c'est un budget serré qui sera présenté au conseil municipal. Il faut penser à toujours laissé un fond de roulement, pour d'éventuels « *imprévus* », sur les bâtiments, voirie....

L'équipe municipale, est proche du terrain et veut œuvrer pour son territoire.

Des travaux ont été effectués cette année, en feuilletant le journal, vous découvrirez les détails.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter, en mon nom propre, celui du conseil municipal et du personnel, une bonne année 2017.

*Le Maire,*  
**Monique SEBILLAUD**

# Téléthon

## 2015



Le Téléthon est né en France en 1987, il s'agit d'une vaste opération de collecte de fonds contre les maladies génétiques et neuromusculaires.

Le Téléthon c'est une mobilisation exceptionnelle pour vaincre la maladie. Un élan de solidarité unique avec ses 5 millions de participants, le Téléthon donne à l'AFM-Téléthon les moyens de mener le combat contre la maladie.

L'argent est également utilisé pour aider et accompagner les malades. Contrairement aux idées reçues, le Téléthon ne concerne pas que la myopathie. Les dons récoltés sont aussi utilisés pour tenter de guérir certaines maladies génétiques, la mucoviscidose, la maladie d'Alzheimer, le diabète ou le cancer.

Un numéro d'appel unique **36 37** permet de récolter des fonds sur la base de promesses de dons. Mais une bonne partie de l'argent provient des manifestations organisées dans tout le pays.



C'est pourquoi, notre commune de CURAC a accepté de participer le 5 décembre dernier. A cette occasion, un défilé de majorettes a fait la joie de la foule, venu en nombre ce jour là.



Le conseil municipal de Curac avait préparé bénévolement des gâteaux pour cet après-midi ensoleillé et offert thé, café, jus de fruits....

Un grand nombre de participants a apprécié.



Cette année le téléthon aura lieu le 2 et 3 décembre 2016 avec comme toujours différentes animations, randonnée, défilée, ventes d'objets...



## REPAS DES AINES



Le 24 janvier 2016, pour la première fois, la municipalité de Curac, a invité les aînés de la commune à un repas, au restaurant « Chez poirier » de Bardenac.

Le conseil a décidé que ce repas serait offert aux habitants (résidence principale) de la commune, ayant plus de 65 ans, toutefois, les conjoints et/ou personnes accompagnantes/extérieures peuvent venir également à ce repas pour ceux qui le souhaitent, en participants.

Ce sont une trentaine de personnes qui se sont retrouvées à ce repas.

Cette journée, très agréable, a permis aux invités de se retrouver, de discuter des bons et mauvais moments.

Tous les convives se sont séparés en fin d'après midi avec des remerciements chaleureux et une promesse, se retrouver l'année prochaine. C'est pourquoi vous pouvez déjà noter la date du prochain qui est fixé au : **Dimanche 22 janvier 2017.**



**ELECTRIFICATION**  
**DE LA**  
**CLOCHE**  
**DE NOTRE**  
**EGLISE**



Courant de la semaine 42,  
certains ont pu remarquer des tintements  
venant du bourg.

Nous avons décidé d'électrifier la cloche de notre église  
et revoir l'électricité du lieu de culte.

L'entreprise GODREAU-GENDREAU, d'Yviers a  
refait une partie de l'électricité pour 3 712,80 TTC.  
L'électrification de la cloche a été réalisée par la  
société PILON & fils de Dignac pour 6 606 € TTC.  
La société a remis également en état la suspension de  
la cloche.

Le département nous a octroyé une subvention du  
1 954 €.



## Formation au massage cardiaque et aux premiers gestes de réanimation.

Le samedi 27 août 2016, chez Monsieur et Madame ORTH et à leur initiative, s'est tenue une session de formation au massage cardiaque. Pour ce faire, ils ont mis à contribution les compétences de Lucie HUNOU, une de leurs amies en vacances chez eux, qui a bien volontiers apporté son concours en sa qualité d'interne en anesthésie-réanimation au CHU de Bordeaux.





Les pompiers de Chalais ont apporté leur soutien en mettant gracieusement à disposition 3 mannequins de démonstration, sur lesquels la quinzaine de participants ont pu s'exercer en pratiquant les gestes élémentaires qui peuvent sauver une vie.



Tous les habitants de Curac n'ayant pas pu être prévenus, les personnes intéressées par cette formation sont priées de se faire connaître à la Mairie.

En fonction de leur nombre, et de la disponibilité de Lucie HUNOU, nous pouvons envisager d'en organiser ultérieurement une deuxième édition.

*Anne ORTH*

## ALERTE AMBROISIE,

**plante désormais présente sur les sols de notre commune et dangereuse pour la santé pour les sévères allergies qu'elle provoque.**

Cette espèce est originaire d'Amérique du Nord : Canada, États-Unis.

Elle s'est largement naturalisée en Europe. La contamination de semences agricoles en provenance du Canada et des USA (trèfle rouge, maïs et tournesol), serait une des sources principales d'introduction de l'ambroisie, rejointe en zone résidentielle par les mélanges pour oiseaux, spécialement ceux contenant des graines de tournesol.



Elle a généralement besoin d'azote et d'un peu de chaleur pour fleurir, c'est pour cela qu'elle se répand dans les chantiers.

Elle affectionne les cultures de printemps, bord de routes, friches agricoles, berges de rivières.

Cette plante possède un pollen très allergisant. Les troubles allergiques les plus graves dus à ce pollen surviennent d'août à octobre.

Certaines municipalités organisent des campagnes d'arrachage (ce qui se fait facilement grâce à la racine pivot), mais comme cette plante envahit des zones non cultivées, souvent très importantes autour des villages et des villes, il existe de vastes étendues qui libèrent d'énormes quantités d'un pollen très léger adapté à la dispersion par le vent.

L'ambroisie ne supporte pas la concurrence des autres plantes : pour éviter qu'elle pousse, il suffit de semer de l'herbe ou n'importe quelle autre plante couvre-sol et la laisser se développer à une hauteur ou une densité suffisante. Les jachères ne sont donc pas infestées dès lors que la végétation indigène s'y développe correctement, idem pour les prés à faner. Par contre, un champ de blé moissonné peut devenir une véritable culture d'ambroisie en 1 mois et demi, avec une prédilection pour les traces d'engins agricoles. Le déchaumage soigné est alors une solution rapide et efficace.

Cette plante a une stratégie de colonisation exceptionnelle en l'absence de concurrence sérieuse sur sol découvert. La floraison commence dès que la période sombre passe en dessous de 8 heures / jour.

Les graines disséminées ont une longévité qu'on estime à 10 ans, mais des durées de conservation du pouvoir germinatif de 40 ans ont été observées.



Des allergies croisées sont plausibles; par exemple les particules diesel très fines peuvent s'agglomérer avec des pollens, et le dioxyde de soufre, le monoxyde de carbone mais surtout l'ozone et le dioxyde d'azote, peuvent aussi, cette fois directement en tant qu'irritants respiratoires, fragiliser les muqueuses et préparer ou renforcer l'inflammation allergique.

Il semble aussi que l'augmentation du taux de CO<sub>2</sub> de l'air (le CO<sub>2</sub> est le gaz à effet de serre émis en plus grosse quantité) dope la production de pollen (ex: + 130 % chez l'ambrosie par rapport à un taux atmosphérique pré-industriel).

Enfin, la présence d'huiles volatiles dans la plante peut conduire à des irritations chez des sujets sensibles lors de l'arrachage.

Les herbicides ne sont pas conseillés, d'autant que l'ambrosie montre des capacités d'adaptation importantes (certains plants en Amérique du Nord sont ainsi 10 fois plus résistants au roundup que les plants normaux).

Anne ORTH

NB 1 : j'ai pris les photos début septembre 2016 sur les talus en bord de route du côté du bois de la Ballangerie, et dans la côte sous l'église de Curac.

NB 2 : source informative Wikipedia

# Infos Diverses

## AUX URNES EN 2017



### Jours des scrutins

Les dates des **élections présidentielles 2017** ont été fixées lors du Conseil des ministres du 4 mai 2016. Le premier tour est fixé au :

- dimanche 23 avril 2017 tandis que le second tour aura lieu le dimanche 7 mai 2017.

Les dates des **élections législatives de 2017** auront lieu :

- le dimanche 11 juin 2017. Le second tour aura lieu le dimanche 18 juin.

***POUR LES NOUVEAUX, PENSER A VOUS FAIRE INSCRIRE SUR NOTRE LISTE ÉLECTORALE AVANT LE FIN DE CETTE ANNÉE***



## AMICALE DES VOLONTAIRES ET DONNEURS DE SANG 2017

Cette année, nous voulons vous informer sur un don particulier, celui de **moelle osseuse** (que l'on trouve donc dans les os, notamment ceux du bassin),

Les malades de leucémie sont très souvent des jeunes pour lesquels une greffe de moelle osseuse constitue un véritable espoir de guérison alors que les transfusions sanguines ne font que les soulager et doivent être régulièrement renouvelées.

Cependant la recherche d'un donneur compatible est difficile. Il ne s'agit plus ici de groupes sanguins mais de groupes HLA pour lesquels il y a en moyenne une chance sur 100 000 de trouver un donneur compatible.

De ce fait les volontaires pour un don de moelle osseuse peuvent parfois attendre des années avant d'être appelés à effectuer un don. Par contre, plus il y a de volontaires, plus il y a de chance de sauver la vie des malades.

Les médecins greffeurs ont pu constater qu'une greffe réalisée à partir d'un prélèvement de cellules de moelle osseuse effectué chez un homme et a fortiori **un homme de moins de 40 ans** offre de meilleures chances de succès pour le greffé. Cependant la mobilisation des femmes est toujours nécessaire.

Que pouvez vous faire pour sauver une vie ?

- vous informer au site de transfusion sanguine dont l'adresse figure ci-dessous
- s'inscrire sur le registre des volontaires après une visite médicale
- rester joignable en tenant ses coordonnées à jour

Même les transfusés, qui ne peuvent donner leur sang, peuvent devenir donneurs de moelle osseuse

Donneurs, anciens donneurs et futurs donneurs, notez la date de notre **Assemblée Générale : mercredi 8 mars 2017 à 19 heures à la salle des fêtes de Chalais.**

En 2017, les 5 collectes pour la région de Chalais auront lieu dans cette même salle des fêtes:

- **Lundi 9 janvier 2017 de 17 à 20 heures**
- **Lundi 13 mars de 17 à 20 heures**
- **Lundi 22 mai de 17 à 20 heures**
- **Lundi 21 août de 17 à 20 heures**
- **Lundi 30 octobre de 17 à 20 heures**

Les collectes seront annoncées par voie d'affiches que nous distribuons largement grâce à l'amabilité de nos commerçants.

*Pour tout renseignement s'adresser*

- au Président de l'Amicale Marc Duflot - 25 rue de la Montagne Verte 16210 CHALAIS

Tel 05 45 98 27 93 Email [annie.duflot@laposte.net](mailto:annie.duflot@laposte.net)

- au site de transfusion de l'hôpital de Girac 16470 SAINT MICHEL Tel 05 45 91 46 44

## APPEL AU CIVISME



Nous sollicitons les propriétaires privés qui ont des végétaux qui touchent ou menacent les réseaux téléphoniques et/ou électriques, mais aussi qui surplombent nos routes, de faire des travaux d'élagage, Certains deviennent très urgents et si cela est réalisé régulièrement, ce serait plus agréable que de devoir prendre un arrêté.  
Merci.

## AUTORISATION DE SORTIE DE TERRITOIRE : OBLIGATOIRE A PARTIR DU 15 JANVIER 2017

L'autorisation de sortie du territoire (AST) d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale sera rétablie à partir du 15 janvier 2017. Le décret publié en ce sens au *Journal officiel* du 4 novembre 2016 fait suite à l'article 49 de la loi du 3 juin 2016.

L'autorisation de sortie du territoire donnée par un titulaire de l'autorité parentale sera rédigée au moyen d'un formulaire.

# EN BREF.....

## JOURNEE TRAVAUX...



Sous un ciel timide, de juin, les conseillers (ères) municipaux de Curac, ont œuvré à quelques travaux pour notre commune :

- Etendre des petits cailloux dans les allées du nouveau cimetière ; gratter la mousse des grilles ; installation des panneaux de stationnement handicapés....

Merci au conseil pour leur dévouement.

## MOÏSE.... SAUVÉ DES MURS DE LA MAIRIE



Une chatte a eu la bonne idée de venir faire ses petits au dessus du hall d'entrée de notre mairie.

Le 23 juin lors d'une séance de conseil municipal, la réunion fut interrompue par des miaulements. Après avoir cherché, ouvert les plaques du plafond, etc.... impossible d'attraper les chats.

Le lendemain, la secrétaire a entendu qu'un chat était tombé entre deux murs de cloisons, mais, en bas ! Impossible qu'il puisse ressortir.

Nous avons percé les murs afin de pouvoir récupérer ce bébé qui ne mangeait même pas seul.

Aujourd'hui, Moïse se porte bien et est heureux de vivre.



## FRELONS ASIATIQUES



Rappel : La commune de Curac participe toujours à l'opération « destruction : frelons asiatiques » en collaboration avec le département de la Charente.

La destruction et le financement des nids se fait entre le 15 juin et le 15 octobre de chaque année.

Prévenir la mairie de Curac, si vous avez un nid de frelons, attention, nous ne prenons pas en charge la destruction des frelons européens.



## COLUMBARIUM

Tarif des cases de columbarium :

30 ans : 350 € ;

50 ans : 500 €

S'adresser à la mairie de Curac.

## TRAVAUX VOIRIE 2016

Dans le cadre des travaux de voirie 2016, portés par la Communauté de Communes Tude et Dronne, nous avons pu réaliser :

- VC 4 de chez Rullier 7 885,27 € HT
  - VC 1 La Ballangerie 447,40 € HT
- Soit un total de ..... 8362,67 € HT (10 035,20 € TTC)

Curac, devra apporter un fonds de concours, d'un montant de 1 090,11 €. A noter, cela fait deux années, que nous comptons réparer la voie communale n° 3 ; celle qui part du carrefour de « La porte » à aller à « Martimont », limitrophe avec la commune de Chalais.

*(que nous re programmerons pour 2017)*

Cette route est moitié/moitié, (Curac/Chalais), et pour effectuer les travaux, nous devons nous entendre et coordonner les travaux en même temps.

Cependant, Chalais n'a pas souhaité engager la réparation de cette route jusqu'à ce jour.

## NOUVEAUX HABITANTS



*Rappel*: Il serait souhaitable que les nouvelles personnes qui arrivent sur la commune se fassent connaître, et nous communiquent leurs téléphone et mails, afin de les informer sur les manifestations communales, repas des aînés, ronde des crèches....

## RONDE DES CRECHES

Cette année encore, Curac participe à la ronde des crèches qui aura lieu, les dimanches 11 et 18 décembre 2016.

L'heure de passage n'est pas encore déterminée, ce sera dans l'après midi, vous êtes les bienvenues ; un thé ou café vous sera offert.



## MOTOS ET SCOOTERS : GANTS OBLIGATOIRES DEPUIS LE 20 NOVEMBRE 2016.



Les conducteurs et les passagers de motos et de scooters devront porter des gants certifiés CE, à partir du 20 novembre 2016. C'est ce qu'indique un décret publié au *Journal officiel* du mardi 20 septembre 2016. Cette mesure vise à limiter les blessures graves aux mains et aux avant-bras.

Un arrêté publié au *Journal officiel* ce même jour précise que les gants en question « *doivent respecter les caractéristiques des gants pour motocyclistes, conformes à la réglementation relative aux équipements de protection individuelle, attestées par le marquage CE* ». Le respect de cette obligation peut être contrôlé par les forces de l'ordre et sanctionné en cas de non-port par une amende de 68 € (contravention de 3<sup>e</sup> classe) et par la réduction d'un point du permis de conduire.

### *À noter :*

*Cette obligation ne s'applique pas aux conducteurs et aux passagers dont les engins sont équipés de ceintures de sécurité et de portières.*





Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Sud Charente : bassins et Dronne Aval et le SIAH du bassin de la Dronne fusionnent.

Au 1<sup>er</sup> Janvier 2016 : création du SIAH des bassins Tude et Dronne Aval qui est issu de la fusion des deux anciennes collectivités.

Après plus d'un an d'échanges entre les deux collectivités, les élus ont trouvés pertinent d'envisager le rapprochement. Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, le SIAH du Sud Charente a donc fusionné avec le SIAH du bassin de la Dronne.

Ce nouveau périmètre est constitué de 43 communes, le linéaire de berges passe de 409 km à 490 km de berges, le nombre de communes passe de 36 à 43, la surface du bassin versant passe de 417 km<sup>2</sup> à 537 km<sup>2</sup> et les taxes communales seront de 100 000€.

Il apparaît que le rapprochement génère des économies d'échelles ayant un impact positif sur les taxes communales, cette fusion a permis de faire diminuer de 20% en moyenne le montant total des taxes communales.

Communes adhérentes :

AIGNES ET PUYPEROUX, AUBETERRE, BARDENAC, BAZAC, BELLON, BORS DE MONTMOREAU, BONNES, BRIE SOUS CHALAIS, BROSSAC, CHALAIS, CHATIGNAC, CHAVENAT, COURGEAC, COURLAC, CURAC, JUIGNAC, MEDILLAC, MONTBOYER, MONTIGNAC, MONTMOREAU, NABINAUD, ORIVAL, PILLAC, LAPRADE, LES ESSARDS, RIOUX-MARTIN, ROUFFIAC, ST-AMANT de MONTMOREAU, ST-AVIT, ST-EUTROPE, ST-LAURENT de BELZAGOT, ST-MARTIAL de MONTMOREAU, St QUENTIN de CHALAIS, ST-ROMAIN, St SEVERIN, YVIERS.  
St AIGULIN(17), LA BARDE(17), CHAMADELLE(33), LAGORCE(33), COUTRAS(33), Les EGLISOTTES(33), Les PEINTURES(33).



*Élections du 29 janvier 2016 :*

*Le Président : Joël Boniface*

*1<sup>er</sup> vice-président : Michel Foulhoux (1<sup>er</sup> adjoint de Coutras)*

*2<sup>e</sup> vice-président : Stéphane Béguerie (Maire de Bonnes)*

*3<sup>e</sup> vice-président : Bernard Herbreteau (3<sup>e</sup> adjoint à Montmoreau Saint Cybard)*

# ASSOCIATIONS

## Amicale des Chasseurs de CURAC

Le bureau de l'amicale reste inchangé par rapport à l'année précédente, saison 2016/2017, soit :

- *Président* : VILLENEUVE Régis
- *Vice-président* : VARIN Pascal
- *Trésorier* : GEORGES Noël
- *Secrétaire* : SEBILLAUD Joël



Comme les années précédentes, la grillade d'été sous le préau communal et le banquet annuel dans la salle des fêtes de Brié sous Chalais furent un succès aux dires des convives, c'est pour cela que ces 2 manifestations seront reconduites. Les dates ne sont pas arrêtées pour l'instant.

En cette année 2016, nous avons eu la tristesse de perdre deux de nos membres : René et Francis.

Nous remercions la municipalité pour la subvention annuelle qu'elle nous alloue et l'aide technique qu'elle nous apporte.

Nous ne terminerons pas ces remerciements sans oublier les propriétaires qui grâce à eux, nous permettent de chasser.

Depuis de nombreuses années, l'amicale disposait d'un local qui nous était prêté par la famille BERTHOMET.

Suite à leur disparition, nous sommes à la recherche d'un local. Si vous connaissez un local disponible, prendre contact avec le bureau.



Le bureau de l'amicale des chasseurs de CURAC, vous souhaite en Saint Hubert une bonne année 2017.

■ CURAC charente libre

### Les chasseurs ont festoyé



Le banquet annuel de la société de chasse de Curac a rassemblé près de 50 personnes dimanche à la salle des fêtes de Brié-sous-Chalais. L'occasion pour Régis Villeneuve, le président, de faire le bilan halieutique de leur petit territoire de moins de 500 hectares. Puis il a convié l'assistance à passer à table pour déguster avec grand appétit le gibier des battues (Photo CL).

# ETAT CIVIL 2015

## DECES

✚ André AMBAUD (née BERTHOMET)

✚ Marie-Thérèse MAILLET (née BAYNIER)

07/03/2015 à  
Barbezieux (16)  
15/11/2015 à  
Barbezieux (16)

## BAPTEME CIVIL

✚ GEORGES Noé



18/07/2015 à  
Curac (16)

## ADRESSES MAILS

### Rappel :

Nous vous invitons à nous communiquer vos adresses mails, pour ceux qui en ont une.  
En effet, nous pourrions ainsi vous transmettre diverses informations : congés mairie ;  
décès et/ou obsèques sur la commune....



## MAIRIE DE CURAC

Tél / Fax : 05 45 98 26 31

Adresse électronique : [mairie.curac@wanadoo.fr](mailto:mairie.curac@wanadoo.fr)

Site internet : <http://curac.jimdo.com/>

Mairie ouverte au public

LUNDI	9 h à 11 h
JEUDI	13 h à 16 h 45

### QUI APPELER EN CAS D'URGENCE ?

Monique SEBILLAUD Maire 05 45 98 29 72 ou 06.43.26.39.87  
Joël SEBILLAUD 1<sup>er</sup> adjoint 06 83 33 22 03  
Michel SOURISSEAU 2<sup>ème</sup> adjoint 06 82 40 20 09



Le maire, le conseil municipal, le personnel  
vous souhaitent une bonne année 2017

**LAT**  
**Les Amis des Tracteurs**

**ORGANISE SA 8<sup>ÈME</sup>**

# **RANDO - TRACTO**

## **BALADE DES ANCIENS TRACTEURS**

**7h45 Rassemblement à Parcou – Salle Polyvalente**

**Départ 8h30 - Direction**

- \* Bazac : Passage vers 9h**
- \* St Avit : Passage vers 9h15**
- \* Chalais : Halte de 9h45 à 10h30 (parking du gymnase)**
- \* Curac : Halte de 11h à 12h (Salle des Fêtes)**
- \* Yviers : Halte de 12h30 à 16h (Salle des Fêtes)**
- \* Rioux Martin : Halte de 16h30 à 17h45 (Salle des Fêtes)**
- \* Medillac : Passage vers 18h15**



**Retour - Parcou à la Salle des Fêtes vers 18h30**

Commune de  
**PARCOUL-CHENAUD**



# **DIMANCHE 04 JUIN 2017**